



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 121317

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la récupération textile. La filière textile traverse, au sein de l'Union européenne, de grandes difficultés. Dans ce contexte, seule la récupération a réussi à s'autofinancer par la valorisation du produit collecté après le tri. Or il semblerait que la pérennité de cette activité soit menacée, alors même qu'elle présente de nombreux atouts, à la fois sociaux, économiques et environnementaux. En conséquence, il lui demande de lui donner sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre délégué au budget et à la réforme de l'état, porte-parole du Gouvernement, a lancé le 28 février 2006 un groupe de travail dont la présidence a été confiée à M. Jacques Pélissard dans le but d'élaborer des propositions visant à pérenniser la filière de récupération des textiles, suite aux discussions parlementaires de décembre 2005 sur le sujet. M. Jacques Pélissard a remis, le 26 juillet dernier, au ministre délégué au budget et à la réforme de l'état, porte-parole du Gouvernement, le rapport de ce groupe de travail. Il a déposé en octobre dernier un amendement qui a été adopté à l'article 69 de la loi de finances pour 2007. Cet article de loi instaure, pour les metteurs sur le marché (fabricants, importateurs et distributeurs) de vêtements et de chaussures, une obligation de financer le recyclage et le traitement des déchets issus de ces produits. Ses modalités d'application, et notamment celles visant à favoriser l'insertion du personnel en difficulté, devront être fixées par un décret en Conseil d'État actuellement préparé par le ministère de l'écologie et du développement durable. Les metteurs sur le marché concernés peuvent satisfaire à leur obligation de manière individuelle ou collective, dans le cadre de systèmes soumis à un agrément administratif.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121317

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3073

Réponse publiée le : 24 avril 2007, page 3975